

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE KB 20.11.2021
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Khalil Boufraquech
Conseiller communal
Rue de la Meuse, 61/1
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 14/02/2022

Objet : votre question écrite du 20/11/2021 relative aux boîtes à livres.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous la réponse à votre question écrite du 20/11/2021 relative aux boîtes à livres.

Notre commune compte deux 2 bibliothèques francophones, une bibliothèque néerlandophone, une bibliothèque ZEP et la bibliothèque du 27 septembre. Toutes sont gratuites et facilement accessibles à tous. Les bibliothèques francophones collaborent, par ailleurs, avec les nombreuses institutions qui s'occupent d'alphabétisation. De plus, la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale a mis en place un système de dons de livres qui fonctionne très bien, mais qui pour des raisons sanitaires, est actuellement à l'arrêt. Cela demande beaucoup de temps, pour trier les livres afin de ne pas mettre à disposition des ouvrages au contenu douteux, en mauvais état ou complètement dépassés.

Votre suggestion est bien sûr intéressante. Cela étant dit, il ne faut pas perdre de vue que la construction, l'implantation et la vie de boîtes à livres nécessiteraient un investissement en temps pour l'équipe des bibliothèques. Actuellement, celle-ci est fort accaparée par la réorganisation due à l'installation dans le nouveau bâtiment. Par ailleurs, en période d'épidémie, il faudra être vigilant dans les échanges de livres. Raison pour laquelle des boîtes à livre requièrent nécessairement un contrôle sanitaire et social (pour éviter les déprédations), comme dans des halls d'accueil.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Question écrite déposée par Monsieur Khalil Boufraquech, conseiller communal PS-SPA relative aux « boîtes à livres ».

Madame l'échevine en charge de la culture,

Je me permets de vous écrire concernant le concept des « boîtes à livres », ces bibliothèques de rue où chacun peut gratuitement prendre ou déposer des livres.

L'éducation est un droit essentiel, qui permet à chacun de recevoir une instruction et de s'épanouir dans sa vie sociale. Le droit à l'instruction est vital pour le développement économique, social et culturel de tout un chacun. C'est non seulement un impératif dans la lutte contre la pauvreté mais c'est aussi un outil majeur permettant l'épanouissement de tous les autres droits fondamentaux. Notre pays est signataire de textes de droit international érigeant le droit à l'éducation comme un droit fondamental ; la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (article 26 – Droit à l'éducation) ; la Convention européenne des droits de l'Homme (article 2 du premier protocole additionnel – Droit à l'instruction).

Par ailleurs, la commune de Molenbeek Saint-Jean s'est engagée à plusieurs reprises pour le climat notamment à travers les motions « Union pour le climat 2007 » et « Molenbeek s'engage pour le climat 2019 ». En effet, notre commune est soucieuse du respect de l'environnement et le concept des « boîtes à livres » respecte cet engagement. Ce projet est solidaire, il favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. Considérant que l'actuelle majorité a décidé dans sa déclaration de politique générale que l'accès à l'éducation soit plus égalitaire en favorisant notamment les apprentissages de base tels que la lecture. Ajoutant à cela qu'en Belgique, on estime qu'un adulte sur dix éprouve des difficultés à lire et à écrire selon l'ASBL Lire et Ecrire.

- Est-il possible de mettre en place des « boîtes à livres » dans les différents quartiers de la commune de Molenbeek-Saint-Jean permettant à nos concitoyens de déposer ou d'emprunter des livres ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Khalil Boufraquech
Conseiller communal

